

du conseil de la Cité la nomination de mon comité (1). Je ne me plaindrai pas du peu de support que j'ai eu en cette occasion, ni des injures gratuites que certains échevins, de qui je devais espérer mieux, ont essayé de me jeter à la figure. Ce n'est pas le temps des récriminations. D'ailleurs, des défalcatiions subséquentes sont venues me venger amplement des injures de ceux qui me combattaient et ont démontré que tout n'était pas pour le mieux dans notre département des finances.

On me demanda alors de porter des accusations par écrit contre le département des finances. On croyait par ce moyen me décourager ; on croyait que je faillirais à la pensée de mettre en jeu, mon honneur et mon siège au Conseil-de-Ville. Je répondis à ceux qui me portaient ce défi, en donnant six accusations écrites, et je défiai mes adversaires de voter contre la nomination de mon comité. Ne pouvant plus reculer on essaya d'étouffer ma motion en la référant au Comité des finances. Pendant que ce comité délibérait, le coupable caissier Mussen tremblait, voyant l'énergie que je mettais à cette question il craignit son succès et ne crut trouver de salut que dans la fuite. Aussi un bon matin on apprit qu'il était parti pour des pays inconnus, sans laisser de lui d'autre trace qu'un déficit de près de \$3600. C'était en octobre 1883. A cette triste nouvelle, et devant la clameur publique, le comité des finances accorda le comité d'enquête devant lequel j'ai l'honneur de parler. J'étais honorablement vengé. Ce comité je l'avais demandé avec l'échevin Roy et à nous deux incombait la tâche ardue et difficile d'en suivre les procédés et de prouver nos accusations par le témoignage de ceux qui se regardaient, à tort, comme les accusés. Notre position n'était pas des plus encourageantes.

Forts de notre droit, nous sommes venus aux séances du comité et nous croyons avoir mené à bonne fin la tâche que nous avions entreprise. Avant de déclarer votre enquête close, vous avez bien voulu nous donner l'avantage de commenter la preuve des faits sur lesquels vous aurez à faire un rapport devant le conseil. Vous auriez pu vous dispenser de nos appréciations sur les questions importantes qui sont venues devant vous, mais vous avez voulu que la libéralité, la politesse et la justice avec laquelle vous nous avez toujours traités se continuât jusqu'à la fin de cette enquête, qui ne manquera certainement pas de produire de grands avantages. Le but de cette enquête est triple : d'abord les finances de la ville ont-elles été administrées d'une manière sage, prudente et honnête ? 2^e Y a-t-il eu, de la part des employés du département des finances, abus de confiance ou négligence coupable, ou malhonnêteté sinon malversation ? 3^e Si oui, quels sont les employés coupables et jusqu'à quel point le sont-ils ? Je crois que ce sont les points principaux qui devront attirer votre plus sérieuse attention.

(1) L'échevin Jeannotte appuyé par l'échevin Roy propose qu'un comité spécial composé des échevins Laurent, Beausoleil, Mooney, Farrell, J. C. Wilson et des proposeur et secondé soit nommé pour faire une enquête sur l'administration générale du département des finances, avec pouvoir de quérir témoins, papiers, documents, livres de comptes, d'employer un comptable s'il le juge à propos et faire rapport à ce Conseil.

Ont voté pour : les échevins Roy, Robert, Beauchamp et Jeannotte.

Contre : les échevins Stroud, Beausoleil, Farrell, Fairbairn, Hagar, Holland, Thos. Wilson, Mooney, J. C. Wilson, Hood, Grenier.